



Rapport annuel 2016

Conseil de quartier
de la Cité-Universitaire

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



RAPPORT ANNUEL 2016
CONSEIL DE QUARTIER
DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.cite-universitaire@ville.quebec.qc.ca

19 AVRIL 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT.....	1
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	2
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	2
2.2. Conseil de quartier de la Cité-Universitaire.....	2
2.3. Membres.....	3
2.4. Limites du quartier	4
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	5
3.1. Assemblées	5
4. DEMANDES D'OPINION	6
5. LES RÉALISATIONS ET LES ACTIVITÉS EN 2016.....	11
6. PLAN D'ACTION 2017	13
7. ÉTATS FINANCIERS.....	13

1. MOT DU PRÉSIDENT

Je remercie tous les membres du conseil pour leur collaboration ainsi que leur soutien et leur implication aux activités du conseil : madame Nicole Marcotte, vice-présidente, madame Rita Giguère, trésorière, madame Noëlline Saint-Pierre, madame Aïssatou Hamadou, monsieur Alain Turgeon, monsieur Michel Marcoux, monsieur Éric Barnabé, monsieur Federico Madriz Borbon et monsieur Kevin Breault.

Je remercie également monsieur Jacquelin Fraser, conseiller en consultations publiques, pour son soutien au conseil de quartier. Un merci aussi à la conseillère en consultations publiques précédente, madame Cristina Bucica, qui a quitté pour occuper d'autres fonctions dans la municipalité.

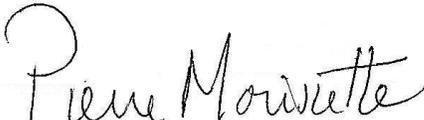
Enfin, je tiens à remercier messieurs Rémy Normand et Paul Shoiry, tous les deux conseillers municipaux, pour leur présence et leur participation aux activités du conseil.

Les activités 2016 ont été intenses, et la participation citoyenne pour certaines consultations a été importante.

Le conseil est au service de la population et, en 2017, nous vous attendons en grand nombre.

Je remercie encore les autorités municipales pour leur soutien, technique et financier, apporté au conseil, et ce, depuis plusieurs années.

Meilleures salutations !



Pierre Morissette
Pierre Morissette, président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les changements aux règlements de zonage, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemples, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire (CQCU) a été créé le 28 février 2006. Conformément à la réglementation, il a été constitué à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidents du quartier. Chaque mois d'avril d'une année se tient l'assemblée générale annuelle où l'on confirme la nomination de l'ensemble des membres-administrateurs. Trois membres cooptés peuvent aussi être accueillis au sein du conseil d'administration tout au cours de l'année.

Le conseil de quartier se réunit généralement le troisième mercredi de chaque mois, à 19 h, au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin sauf en été où il fait relâche.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant le site Internet de la Ville de Québec. D'autres moyens de communication sont utilisés pour contacter la population, notamment, l'envoi d'avis de porte en porte lors de la tenue de consultations publiques, l'assemblée générale annuelle ou la liste d'abonnés du CQCU (liste d'adresses courriel).

2.3. Membres

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire est composé de huit membres (quatre hommes et quatre femmes qui résident dans le quartier) élus par la population pour un mandat de deux ans ou d'un an, permettant ainsi un suivi continu des activités d'année en année. Trois autres membres peuvent être cooptés.

Composition du conseil de quartier de la Cité-Universitaire	
Monsieur Pierre Morissette	Président
Madame Nicole Marcotte	Vice-présidente
Madame Rita Giguère	Trésorière
Monsieur Éric Barnabé	Secrétaire (janv. à avril)
Madame Aïssatou Hamadou	Secrétaire (mai à déc.)
Madame Noëlline Saint-Pierre	Administratrice
Monsieur Michel Marcoux	Administrateur (janv. à sept.)
Monsieur Alain Turgeon*	Administrateur
Monsieur Federico Madriz Borbon	Administrateur (mai à déc.)
Monsieur Kevin Breault**	Administrateur

* Membre coopté (janv. à mars)

**Membre coopté (mai à déc.)

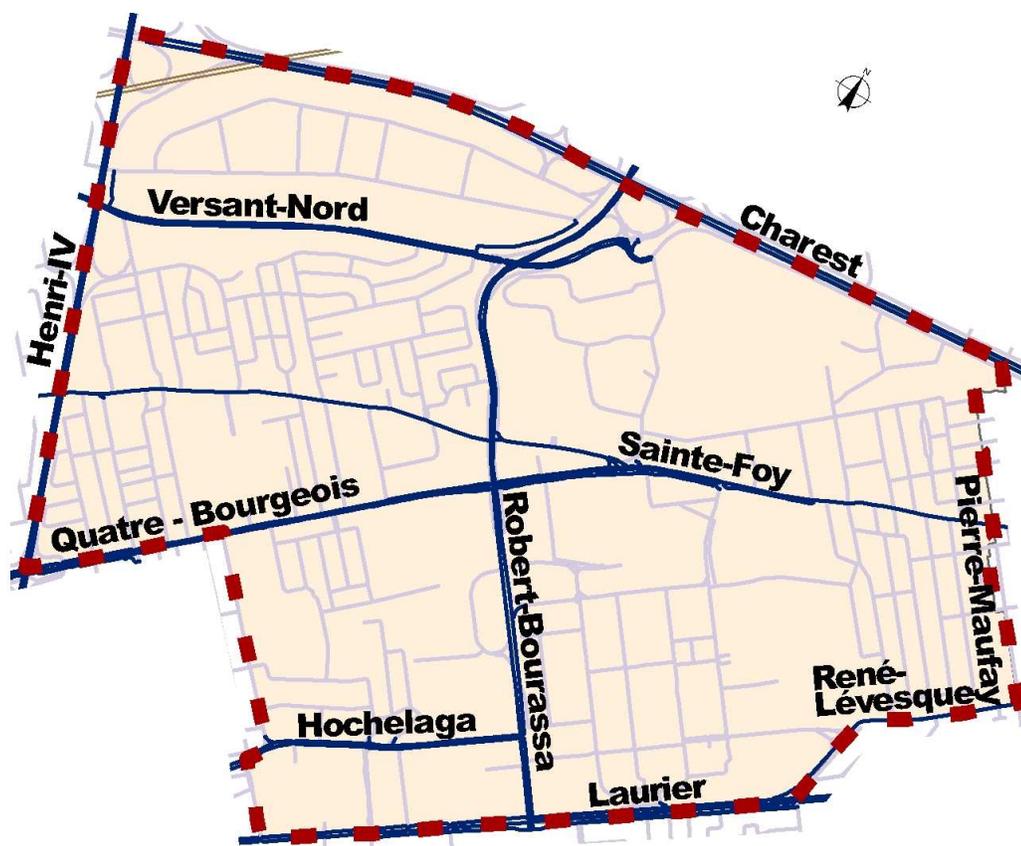
Sont membres d'office les conseillers municipaux monsieur Rémy Normand du district électoral du Plateau et monsieur Paul Shoiry du district électoral de Saint-Louis–Sillery dont les districts électoraux font partie des limites du quartier Cité-Universitaire.

Madame Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, a accompagné le CQ durant les mois de janvier à novembre et monsieur Jacquelin Fraser a assuré la relève pour le mois de décembre. Ces derniers ont vu à ce que les démarches préconisées par le conseil de quartier lors des séances respectent les normes établies et ont veillé à rapporter les décisions auprès de l'administration municipale.

Les conseillers municipaux et la conseillère/le conseiller en consultations publiques n'ont pas droit de vote.

2.4. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de la Cité-Universitaire sont illustrées par la carte ci-dessous :



Le quartier est délimité à l'ouest par les avenues Germain-des-Prés et Wolfe.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2016, le conseil de quartier de la Cité-Universitaire a tenu 8 rencontres (l'assemblée générale annuelle et sept assemblées ordinaires). Toutes les assemblées ont eu lieu au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin. Les rencontres débutent à 19 h

Assemblées 2016 du conseil de quartier de la Cité-Universitaire.	
20 janvier	18 mai
17 février	21 septembre
16 mars	19 octobre
20 avril (assemblée générale annuelle)	16 novembre

Un procès-verbal résumant le contenu des séances est rédigé par une secrétaire de soutien. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et les commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires des conseillers municipaux, la correspondance reçue ainsi que les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. DEMANDES D'OPINION

Le Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge a sollicité cinq demandes d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire, afin de l'aider dans ses prises de décision.

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le projet de Règlement sur l'urbanisme relativement à la zone 32288Mc (R.C.A.3V.Q. 201) concernant le retrait de l'article 586 sur le stationnement

Consultation publique

Assemblée tenue le 18 mai 2016 au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, 895, avenue Myrand.

7 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Le projet vise à retirer l'exigence qu'un minimum de 50 % des cases de stationnement soit aménagé en souterrain (article 586) pour les raisons suivantes :

- les usages résidentiels édictés sont de moyenne densité (maximum 4 logements);
- les terrains ne sont pas de grande dimension;
- l'aménagement d'une aire de stationnement en façade est déjà interdit; ce qui permet un certain contrôle des aires de stationnement que l'on souhaite voir implanter à l'arrière des futurs bâtiments.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu **UNANIMEMENT** de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le projet de modification au Règlement sur l'urbanisme visant la zone 32228Mc (R.C.A.3V.Q. 201).

Cependant, les membres du conseil de quartier tiennent à souligner leur préoccupation quant à deux impacts possiblement négatifs du retrait de cet article qui exige qu'un minimum de 50 % des cases de stationnement soit aménagé en souterrain :

- une augmentation des aires de stationnement en surface pour des immeubles comportant plusieurs logements ou des bureaux administratifs (en prolongement de la cour latérale, surtout lorsqu'une propriété est située sur un coin de rue);
- et, par le fait même, une diminution des espaces verts pour faire place à ces stationnements.

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Règlement modifiant le Règlement sur l'urbanisme relativement à la zone 32011Mc (R.C.A.3V.Q. 206)

Consultation publique

Assemblée tenue le 21 septembre 2016 au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, 895, avenue Myrand.

1 citoyen a assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Afin de faciliter la location de locaux situés au rez-de-chaussée, le projet vise à ajouter à la liste des usages autorisés dans la zone le groupe *P5 établissement de santé sans hébergement* pour pouvoir conclure des ententes de location avec une clinique de type médical, de chirurgie esthétique ou d'optométriste.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu **À L'UNANIMITÉ** de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le Règlement (R.C.A.3V.Q. 206) modifiant le Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement à la zone 32011Mc.

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Règlement sur l'urbanisme relativement à la zone 32215Pb (R.C.A. 3V.Q. 208)

Consultation publique

Assemblée tenue le 21 septembre 2016 au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, 895, avenue Myrand.

1 citoyen a assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

- Le cégep de Sainte-Foy projette la construction d'un nouveau pavillon sur sa propriété. Le futur bâtiment aura front sur le chemin Sainte-Foy et accueillerait le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO) ainsi que le Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI).
- En plus des usages déjà inscrits à la grille de spécifications, les usages suivants devraient être autorisés pour permettre l'occupation du bâtiment par ces deux centres de recherche :
 - *C1 services administratifs*
 - *I1 industrie de haute technologie*
 - *P3 établissement d'éducation et de formation*
- Il est proposé de créer une nouvelle zone en front du chemin Sainte-Foy afin de limiter notamment les usages C1 et I1. De plus, les marges seraient revues de manière à favoriser l'implantation de bâtiments de gabarits compatibles avec ceux du milieu immédiat. La Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement considère que l'insertion de ces nouveaux usages est compatible avec ceux déjà exercés sur le site.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu **À L'UNANIMITÉ** de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le Règlement (R.C.A.3V.Q. 208) modifiant le Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement à la zone 32215Pb.

Le conseil de quartier exprime également sa préoccupation concernant le maintien d'un certain nombre d'arbres sur ce terrain, notamment le long du chemin Sainte-Foy. Il souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée, lors de la phase de construction, à la conservation des arbres existants et à la plantation de nouveaux arbres en façade.

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le projet de modification au Règlement sur l'urbanisme visant la zone 32021Hb située sur l'avenue du Chanoine-Scott située approximativement entre le chemin Sainte-Foy et le chemin des Quatre-Bourgeois (R.C.A.3V.Q. 174)

Consultation publique

Assemblée tenue le 19 octobre 2016 au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, 895, avenue Myrand.

10 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Les propriétaires des Résidences Chanoine-Scott projettent l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'une vingtaine de chambres. Pour ce faire, ils se sont portés acquéreurs du lot 2 011 232 contigu. Ce lot se trouve dans la zone 32020Ha où les usages du groupe *H2 logement avec services communautaires* ne sont pas permis.

La modification proposée consiste à l'agrandissement de la zone 32021Hb à même le lot 2 011 232.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition de M. Pierre Morissette dûment appuyée par M. Federico Madriz Borbon, il est résolu **À L'UNANIMITÉ** de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le Règlement (R.C.A.3V.Q. 174) modifiant le Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge par l'agrandissement de la zone 32021Hb à même la zone 32021Ha.

Le conseil de quartier exprime également sa préoccupation concernant le maintien d'un certain nombre d'arbres sur ce terrain. Il souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée, lors de la phase de construction, à la conservation des arbres existants et à la plantation de nouveaux arbres.

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones visées par les marges de recul à l'axe et leur calcul (R.C.A.3V.Q. 196)

Consultation publique

Assemblée tenue le 19 octobre 2016 au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, 895, avenue Myrand.

10 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

La présente demande vise à modifier le Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge en ajoutant une annexe relative au calcul de la marge de recul avant à partir des plans d'arpentage où sont indiquées les coordonnées des axes de certaines rues. L'ajout d'un nouvel article à la grille de spécifications devient donc nécessaire pour clarifier le calcul de la marge avant selon l'axe d'une rue identifiée par des coordonnées.

La réglementation actuelle décrit la façon de calculer la profondeur de la marge avant à partir de l'axe d'une rue qui correspond au centre d'une rue contiguë à la ligne avant de lot (article 353).

La marge de recul de l'axe est applicable depuis 1995, à l'époque de la Ville de Sainte-Foy. La fusion et les travaux d'harmonisation ont eu pour effet de modifier le texte réglementaire tout en conservant le but visé.

La marge avant peut se calculer d'une autre façon soit à partir de l'axe d'une rue identifiée par des coordonnées indiquées à un plan d'arpentage joint en annexe d'un règlement. Ce mode de calcul n'est pas précisé dans la réglementation. L'ajout d'un nouvel article à la grille de spécifications devient nécessaire pour clarifier le calcul de la marge avant selon l'axe d'une rue identifiée par des coordonnées.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu **À L'UNANIMITÉ** de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones visées par les marges de recul à l'axe et leur calcul (R.C.A.3V.Q. 196).

5. LES RÉALISATIONS ET LES ACTIVITÉS EN 2016

Janvier

- Le conseil de quartier vote une résolution pour demander à la Ville de Québec un moratoire de deux ans sur la décision de ne pas renouveler le bail de location de la piscine Saint-Thomas-d'Aquin afin d'étudier des scénarios pouvant répondre aux besoins des citoyens.

Février

- Le conseil de quartier est informé par sa représentante à la Table de concertation vélo du Plan directeur du réseau cyclable (PDRC) élaboré par la Ville.
- Par voie de résolution, le conseil de quartier transmet ses commentaires et ses suggestions sur la vision du réseau cyclable.
- Par voie de résolution, le conseil de quartier, en appui avec d'autres conseils de quartier, demande à la Ville de Québec de présenter à la population, au début de chaque année, les projets de réseau cyclable réalisés.

Mars

- Le conseil de quartier demande à la Ville une protection des plus complètes des arbres du 2555, chemin Sainte-Foy, ainsi que le respect de la hauteur maximale de 8 étages pour toute éventuelle construction sur cette propriété.
- Les membres et la population sont invités à participer à la conférence Renaissance des cours d'eau en ville, au centre communautaire Noël-Brulart.

Avril

- Messieurs Alain Turgeon et Federico Madriz Borbon sont élus membres du conseil d'administration du conseil de quartier, et ce, pour une durée de deux ans.
- Mesdames Nicole Marcotte, Aissatou Hamadou et Noëlline Saint-Pierre sont élues membres du CA du conseil de quartier. Les deux premières pour un mandat de deux ans et la troisième pour un mandat d'un an.
- On remercie M. Éric Barnabé, membre sortant, pour son implication au sein du CQ.
- Une formation pour les nouveaux membres des conseils de quartier sera offerte par la Ville au début de mai.

- Une autre formation portant sur l'urbanisme sera également offerte dans les prochaines semaines par la Ville.
- On apprend que le projet « Bike Park » est mis sur la glace pour le moment compte tenu de coûts importants.
- Les membres et la population sont invités à la prochaine conférence qui portera sur *La valeur économique des services que nous rend la nature*.

Mai

- M. Kevin Breault est élu à titre de membre coopté au sein du conseil d'administration du CQ.
- La Ville veut se donner une vision sur le dossier du patrimoine et invite les citoyens à remplir un court sondage en ligne.
- Le CQ est informé du lancement Vision de l'arbre (2015-2025).
- Les membres et la population sont invités à une prochaine conférence intitulée Les splendeurs de nos boisés, au Centre sportif de Sainte-Foy.
- Les membres et la population sont invités à participer à l'une des séances d'information sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, qui vont se tenir prochainement.
- La Ville confirme qu'elle tiendra une rencontre annuelle, au début de chaque année, afin de faire le bilan des réalisations liées au réseau cyclable et celles à venir pour la nouvelle année.

Septembre

- Un mémoire a été préparé par un regroupement de conseils de quartier pour s'opposer au retrait du processus référendaire en matière d'urbanisme. Il sera déposé par des représentants et présenté en commission parlementaire.
- Le membre-administrateur, M. Michel Marcoux, informe par courriel de son obligation de démissionner en raison d'activités professionnelles.

Novembre

- M. Réjean Martel, coordonnateur d'arrondissement en sécurité publique à la Ville, présente aux citoyens comment « Se préparer à faire face à un sinistre ».
- Un citoyen souhaiterait une révision de la réglementation municipale afin de permettre la possession de poules domestiques en milieu urbain. Le CQ l'invite à présenter son projet à la Ville.

6. PLAN D'ACTION 2017

Au courant de 2017, les membres du conseil de quartier continueront d'exercer une vigie constante sur quelques-uns des sujets dont :

- La hauteur à respecter pour les bâtiments lors de nouveaux projets de construction domiciliaire et le souci de l'environnement
- La conservation des arbres existants et la plantation de nouveaux
- L'amélioration des parcs
- La sécurité piétonnière et routière
- Le développement du réseau cyclable
- Le recensement et la préservation des maisons à valeur patrimoniale
- La voix citoyenne au sein de la vie municipale

7. ÉTATS FINANCIERS

En 2016, **689 \$** ont été nécessaires afin d'assurer les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier. Ceci inclut le secrétariat, les frais bancaires, la petite caisse et un paiement au Registraire des entreprises.

L'actif représenté par l'encaisse est de **1 487 \$** au 31 décembre 2016.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2016

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>1 487</u>	<u>376</u>
 Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeur	0	0
 Actif net	<u>1 487</u>	<u>376</u>
 Total du passif et de l'actif net	<u><u>1 487</u></u>	<u><u>376</u></u>

Au nom du conseil de quartier de la Cité-Universitaire :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention — Ville de Québec (Fonctionnement)	1 800	0
Remboursement frais de caisse	<u>0</u>	<u>0</u>
Produits de l'exercice 2016	<u>1 800</u>	<u>0</u>
Charges		
Fonctionnement	689	982
Projets	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>689</u>	<u>982</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	1 111	-982
Actif net non affecté exercice terminé le 31 décembre 2016	376	1358
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1 487</u>	<u>376</u>